

REGLEMENT 29^{ème} PARIS-ARRAS

ARTICLE 1. Organisation

Le 29^{ème} PARIS - ARRAS est organisé par l'association *Clovis Sport Organisation - 18, rue du Pot d'Etain 02200 SOISSONS*, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Il se disputera le Dimanche 23 mai 2010.

ARTICLE 2. Type de l'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégorie Hommes *Elite professionnels, amateurs 1^{ère} et 2^{ème} catégorie*. Elle est inscrite au calendrier national FFC 1^{ère} cat. hommes. L'épreuve est classée en classe *1.12.1*.

ARTICLE 3. Participation

Conformément au règlement FFC article 2.1.005, l'épreuve est ouverte à titre individuel et par équipes, aux équipes suivantes :

- Equipes continentales UCI françaises
- Equipe Nationale française
- Pôles
- Equipes de Division Nationale 1
- Equipes de Division Nationale Espoirs
- Equipes de Division Nationale 2
- Equipes de Sélections Régionales ou Interrégionales
- Equipes de Comités Départementaux
- Equipes de Clubs français
- Equipes étrangères, régionales ou de clubs avec l'accord de la fédération nationale concernée

Pour les équipes, le nombre de coureurs par équipes est de 4 au minimum et de 10 au maximum.

ARTICLE 4. Permanence

La permanence de départ se tient, le *23 mai 2010 de 10h00 à 11h30 à l'Hôtel de Ville de 60280 Margny Lès Compiègne*.

La confirmation des partants et le retrait des dossards et plaques de cadre par les directeurs sportifs pour les équipes constituées et les coureurs pour les individuels se fait à la permanence de *10h00 à 11h30* au même endroit.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à *11h45* au même endroit.

La signature de la feuille d'émargement s'effectuera à partir de *12h00* sur le podium, face à l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 5. Radio Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.550 MHz.

Pour les équipes qui ne disposent pas d'un récepteur personnel, le prêt du matériel radio se fera sur le site de la permanence de 10h00 à 12h00 auprès du véhicule de *Clovis Sport Organisation*.

Article 6. Assistance technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par *Assistance Sport Médias Shimano*.

Le service est assuré au moyen de deux voitures et d'une moto.

Article 7. Incidents dans les derniers kilomètres

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables à l'épreuve.

ARTICLE 8. Modalités de ravitaillement

Deux zones de ravitaillement sont prévues pour la 1^{ère} du km. 80,400 au km. 82,900 entre Vermand et l'entrée dans le Département de la Somme et pour la 2^{ème} du km. 120,600 au km. 121,400 entre Morchies et Lagnicourt-Marcel.

ARTICLE 9. Dérogation aux modalités de ravitaillement

Dans le cas de conditions atmosphériques particulières, le jury des commissaires pourra modifier les modalités du ravitaillement.

ARTICLE 10. Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 11. Classement des sprints - point chaud - Ville d'ARRAS

Un classement des sprints sera disputé sur la ligne :

PC n° 1	km.	47,600	Auberge de Villequier Aumont
PC n° 2	km.	79,400	Gendarmerie de Vermand
PC n° 3	km.	101,600	Pharmacie de Moislains
PC n° 4	km.	110,400	Lors de l'entrée dans le Pas de Calais à Ytres
PC n° 5	km.	149,100	Face à la Maison Coluche à Beaurains
PC n° 6	km.	159,600	Au 1 ^{er} passage sur la ligne d'arrivée



Il est attribué, les points suivants à chaque passage sur la ligne

Au 1 ^{er}	4 points
Au 2 ^{ème}	2 points
Au 3 ^{ème}	1 point

En cas d'ex aequo au classement du meilleur sprinter, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de première place dans les sprints
2. Classement général individuel

Pour bénéficier des prix du classement final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

ARTICLE 12. Classement par Equipes - Conseil Régional de PICARDIE



Un classement par équipes sera établi en fonction des résultats obtenus lors du classement final

ARTICLE 12bis. Classement du Ruban Jaune - BONNA SABLA



Un classement récompensera le coureur ayant réalisé la plus longue échappée du jour. Son résultat à l'arrivée départagera les éventuels ex aequo

ARTICLE 13. Sprint Volant - SPORT EVENEMENTS



Un sprint volant sera disputé au km. 69,500 dans la traversée de Fluquières sous l'arche gonflable de Sport Evénements.

Les trois premiers coureurs seront récompensés

ARTICLE 14 - Classement du plus combatif - Conseil Régional NORD - PAS de CALAIS



Le plus combatif sera récompensé sur le podium protocolaire.
Le lauréat sera désigné par un jury composé d'un membre du Conseil Régional du Nord - Pas de Calais, d'un membre de Clovis Sport Organisation, d'un membre du Vélo Club d'Arras et par un représentant de la presse
Son identité sera communiqué sur les ondes de Radio Tour lors de la boucle finale.

ARTICLE 15. Classement du meilleur Espoir - Conseil Général du Pas de Calais



Le classement des Jeunes est réservé aux coureurs nés depuis le 1^{er} janvier 1985, soit de moins de 25 ans dans l'année.

ARTICLE 16. Liste des Prix et Primes spéciales

La liste des prix est reprise en annexe.

ARTICLE 17. Contrôle antidopage



Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.
En outre, la législation française, s'applique conformément aux dispositions de la Loi.
Le contrôle antidopage a lieu dans l'enceinte de l'EPDEF à Arras.

ARTICLE 18. Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- le vainqueur de l'épreuve
- les vainqueurs des classements annexes suivants :
 - * classement des sprints volant - Ville d'Arras
 - * classement du plus combatif - Conseil Régional Nord - Pas de Calais
 - * classement du meilleur espoir - Conseil Général du Pas de Calais
 - * classement du sprint volant Sport Evénements
 - * classement par équipes - Conseil Régional de Picardie

Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée au podium protocolaire.

ARTICLE 19. Pénalités

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

DOTATIONS DE L'EPREUVE

La grille FFC retenue et qui figure ci-après, fait partie intégrante des obligations financières 2010 sous le n° 1220/20. Elle est décomposée comme suit :

Au premier	: 246 €	Au quatorzième	: 17 €
Au deuxième	: 183 €	Au quinzième	: 15 €
Au troisième	: 146 €	Au seizième	: 14 €
Au quatrième	: 122 €	Au dix-septième	: 14 €
Au cinquième	: 98 €	Au dix-huitième	: 14 €
Au sixième	: 85 €	Au dix-neuvième	: 12 €
Au septième	: 67 €	Au vingtième	: 12 €
Au huitième	: 55 €		
Au neuvième	: 37 €		
Au dixième	: 24 €		
Au onzième	: 21 €		
Au douzième	: 20 €		
Au treizième	: 18 €		